



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité, que:

Lors d'une séance tenue le 07 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement 2024-320 décrétant les tarifs de location du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures normales d'ouvertures.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 29^e jour d'octobre 2024.


Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière